

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) Limagne d'Ennezat

Le Président de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans a l'honneur d'informer les habitants que, conformément à l'arrêté en date du 22 août 2018, une enquête publique sur le projet de PLUi arrêté le 24 avril 2018 est organisée, d'une durée de 36 jours consécutifs du **mercredi 19 septembre 2018 à 9h au mercredi 24 octobre 2018 à 17h.**

Monsieur REYNARD Yves, commandant en second de gendarmerie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête du PLUi seront déposés dans les lieux suivants :

- ✓ Mairie d'Ennezat, Place de la Mairie, désignée comme siège de l'enquête publique,
- ✓ Mairie de SAINT-BEAUZIRE, Place de la Mairie
- ✓ Mairie de SAINT IGNAT, Place de la Mairie
- ✓ Mairie des MARTRES D'ARTIERE, Place de l'Eglise

Pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner, éventuellement, ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-plui@rlv.eu ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur
Enquête P.L.U.I
4, place de la Mairie
63720 ENNEZAT

Les courriers et courriels doivent arriver au plus tard le mercredi 24 octobre 2018 à 17h, heure de clôture de l'enquête.

Les observations et propositions du public écrites émises sur les registres sont consultables au siège de l'enquête publique à la mairie d'ENNEZAT (63720) ainsi que dans les secrétariats des trois autres mairies concernées, pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale au commissaire enquêteur sont consultables sur le registre déposé au siège de l'enquête à la mairie d'ENNEZAT (63720), pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables dans les meilleurs délais sur le site Internet de la communauté d'agglomération de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, à l'adresse informatique suivante : <http://www.rlv.eu>

Ce dossier sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le site Internet de la communauté d'agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, à l'adresse suivante : <http://www.rlv.eu>

Ce dossier sera également consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique sur un poste informatique, situé au siège de l'enquête publique à la mairie d'ENNEZAT (63720)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions éventuelles aux lieux, jours et heures suivants :

- ✓ mercredi 19 septembre 2018, de 09h00 à 12h00, à la mairie d'ENNEZAT;
- ✓ samedi 22 septembre 2018, de 09h00 à 12h00, à la mairie de SAINT-BEAUZIRE ;
- ✓ lundi 24 septembre 2018, de 15h00 à 18h00, à la mairie des MARTRES D'ARTIERE ;
- ✓ mardi 02 octobre 2018, de 15h00 à 18h00, à la mairie de SAINT-BEAUZIRE ;
- ✓ vendredi 05 octobre 2018, de 14h00 à 17h00, à la mairie des MARTRES D'ARTIERE ;
- ✓ samedi 06 octobre 2018, de 09h00 à 12h00, à la mairie de SAINT-IGNAT ;
- ✓ jeudi 18 octobre 2018, de 16h00 à 19h00, à la mairie de SAINT-IGNAT ;
- ✓ mercredi 24 octobre 2018, de 14h00 à 17h00, à la mairie d'ENNEZAT.

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera intégré au dossier d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur :

- ✓ au siège de l'enquête publique située à la mairie d'ENNEZAT aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- ✓ sur le site Internet de la communauté d'agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, à l'adresse informatique suivante : www.rlv.eu

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication et copie du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS - service Urbanisme dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique et après réception des conclusions du commissaire enquêteur, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints aux dossiers, des observations du public et du commissaire enquêteur, sera proposé à l'approbation du conseil communautaire.

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées auprès de Noémie VORGER FABRE – Service Urbanisme – Riom Limagne et Volcans – CS80045 – 63200 RIOM